



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le onze juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. François PEGON ; M. Alain MACHET ; M. Jean-François PECCOUD (pouvoir pour Mme Nadine GUINARD) ; M. Charles DESBOIS ; M. Freddy MARTIN ; M. Hervé ROMAND ; M. Jean Claude MIEGE ; Mme Annette GUEYDAN ; M. Michel BERNARD ; Mme Michèle CLOUET

ABSENTS EXCUSES : M. Elie MAROGLOU ; Mme Bénédicte JAFFRE ; Mme Nadine GUINARD ; Mme Delphine FONTAYNE

ABSENTS NON EXCUSES :

Date de la convocation : 5 juin 2013

Secrétaire de séance : Freddy MARTIN

Quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de 10 conseillers municipaux à l'ouverture de la séance (8 conseillers minimums).

Ordre du jour

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour (subvention aux associations et revalorisation des travaux à mener pour la réhabilitation du pont les Chapelains) dont l'un (subvention aux associations) sera évoqué en début de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte** l'ordre du jour transmis lors de la convocation à la présente séance complété des points proposés ci-dessus.

1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal (joint)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte** le compte rendu du dernier conseil municipal.

2/ Subvention aux associations d'intérêt local

Monsieur le premier adjoint propose au conseil d'attribuer une première partie de l'enveloppe des subventions aux associations pour l'année 2013.

Un point sera fait sur la consommation des crédits budgétaires pour les festivités et les subventions aux associations lors de la séance suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** comme indiqué dans le tableau ci-après le montant de subventions allouées aux associations pour l'année 2013 ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

| Associations | Subvention (€) |
|---|----------------|
| La carafe des trois bosses – Saint Jean 2012 | 500 |
| La carafe des trois bosses – Saint Jean 2013 | 500 |
| Union Départementale des Sapeurs Pompiers – AG Saillans juin 2013 | 300 |
| Prévention routière | 90 |
| TOTAL | 1390 |

3/ Décision modificative au budget général n° 2

Monsieur le premier adjoint propose une augmentation de 62134 € de la valeur des crédits d'emprunt inscrite au budget pour un montant total après modification de 165 000 € de crédits d'emprunt (105 000 € au budget initial) équilibré par une réduction des recettes prévisionnelles attendues pour la vente des lots du grand cèdre (par prudence – soit environ 300 000 € attendus au lieu de 360 000 € pour une valeur de vente par lot ramenée de 100 € à 80 € TTC le m²).

| Chapitre | Compte | Valeur | Section | Opération |
|----------|--------|------------|-----------------|------------|
| 024 | 024 | - 62 134€ | Invest. Recette | Financière |
| 16 | 1641 | + 62 134 € | Invest. Recette | Financière |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ADOPTE la décision modificative proposée ci-avant,

4/ Souscription d'un emprunt pour la construction du vestiaire sportif et l'aménagement d'un nouveau terrain de basket quartier les Chapelains

Monsieur le premier adjoint propose que la commune souscrive un emprunt pour couvrir la part d'autofinancement correspondant aux opérations de construction du vestiaire sportif et à l'aménagement d'un nouveau terrain de basket soit 165 000 €. 3 offres ont été sollicitées en amortissement constant. La meilleure offre est celle transmise par la caisse d'épargne qui propose l'offre suivante

- taux de 3,38 %
- amortissement constant
- échéances mensuelles
- Durée : 15 ans
- Coût d'emprunt : 42 059,72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- DECIDE de souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions sus évoquées.
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur Alain MACHET quitte la séance et donne son pouvoir, pour les points suivants de l'ordre du jour, à Monsieur Charles DESBOIS.

5/Réhabilitation du patrimoine vernaculaire – demande de financement au titre du CDDRA et du conseil général de la Drôme (enveloppe cantonale et « + » patrimoine » actualisation du montant de travaux retenu en séance du 14 mai 2013

Le conseil municipal a délibéré pour la réalisation de ces travaux lors de sa séance du 14 mai dernier. Depuis lors, le coût total doit être augmenté en raison de la revalorisation des travaux à réaliser pour la protection de la pierre romaine. Le coût total s'établit désormais à 18 000 € hors taxes au lieu de 15 000 € hors taxes comme cela avait été précédemment délibéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- DECIDE de réaliser les travaux de restauration du patrimoine vernaculaire en partenariat avec l'association Vivre à Saillans pour un coût estimé et revalorisé de 18 000 € HT,
- SOLLICITE le soutien du conseil régional Rhône-Alpes (CDDRA) et du conseil général de la Drôme (aide aux communes et « + patrimoine) pour le financement de cette opération
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,
- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette opération par décision modificative ultérieure

6/Création d'une halte (ou relais) équestre quartier Tourtoiron

Ce projet consiste à offrir les conditions minimum d'une halte (ou relais) pour les activités équestres à Saillans quartier Tourtoiron, près du gîte communal. Il comprend quelques travaux légers de terrassement et l'aménagement d'un terrain avec une clôture électrique et une barre d'attache. Les toilettes publiques installées à proximité ont été remis en état par les services techniques. La totalité du coût de cet aménagement s'élève à 2000 €. Deux premiers devis ont été transmis pour un montant de 915 € hors taxes (clôture et barre d'attache) et 228 € hors taxes (terrassement). D'autres devis sont attendus très prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- DECIDE de réaliser les travaux de création d'un relais équestre pour un coût estimé de 2 000 € HT,
- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme pour le financement de cette opération
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,
- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette opération par décision modificative ultérieure

7/ Déclassement de la RD 493 en voirie communale à l'occasion des travaux d'aménagement de la grande rue et de la rue du Faubourg du Temple

Monsieur le deuxième adjoint rappelle que le conseil général pose comme condition préalable à l'engagement d'une participation financière aux travaux de revêtement sur la RD 493 (grande rue et rue du faubourg du Temple) le déclassement de cette voie et son classement en voirie communale.

Cette demande porte sur la totalité du linéaire de cette voie entre le rond point du collet (accès ouest de Saillans) et la chaud (entrée est).

La municipalité a demandé que cette décision du conseil municipal soit suspendue à la prise en charge préalable par le Département de l'intégralité des travaux de remise en état nécessaires de la voie et de la galerie (tunnel). Des premiers chiffrages ont été remis pour le projet de la grande rue jusqu'à la chaud et évoqués en commission organique aménagement du Département. Ils doivent être complétés pour la partie située entre le carrefour du fossé et le rond point du collet. Il est également souhaité que le conseil général continue d'assurer le nettoyage de la chaussée avec ses engins (la commune n'en étant pas équipée) pour l'enlèvement des pierres (près du tunnel) et de la neige en hiver sur cette voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés (1 abstention)

- DONNE son accord pour le déclassement en voirie communale de la RD 493 entre le rond point du Collet la chaud dès l'achèvement des travaux sus évoqués en commission organique aménagement permettant la remise gratuite de l'ouvrage à la commune dans les meilleures conditions,

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature des actes afférents prévoyant les coûts définitifs des travaux à mettre en œuvre par le conseil général de la Drôme avant ce déclassement,

8/ Convention de réduction de l'impact financier et environnemental des consommations d'énergie

Monsieur le premier adjoint propose de signer une convention cadre avec une société (CEE) basée à Saillans permettant une réduction du coût des factures d'énergie électrique. Cette convention prévoit que la rémunération de l'entreprise s'effectue sur trois ans et correspond à la moitié du gain financier représenté par les économies d'énergie effectivement réalisées (sur facture) et déduction faite des frais de résiliation éventuels auprès d'EDF le cas échéant. La commune ne prend par conséquent aucun risque financier. Par ailleurs, compte tenu de la relation de proximité avec l'entreprise dont le siège est à Saillans, le prestataire a accepté de donner dans le cadre de cette convention des conseils sur les actions pouvant être menées pour réduire la consommation d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- DONNE son accord pour la signature d'une convention de réduction de l'impact financier et environnemental des consommations d'énergie avec la société CEE dont le siège est à Saillans,

9/ Soutien de la commune à la candidature des communautés de communes de la Biovallée à l'appel à manifestation d'intérêt territoire à énergie positive (TEPOS) lancé par la région Rhône-Alpes et l'ADEME

Fin 2012, les communautés de communes de la Biovallée se sont portées candidates à l'appel à manifestation d'intérêt territoire à énergie positive (TEPOS) lancé par la région Rhône-Alpes et l'ADEME. Objectif : monter un programme d'actions 2014-2020 pour réduire la consommation d'énergie de 20 % et multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables pour couvrir ¼ des besoins. La candidature TEPOS évoquée aujourd'hui porte sur le montage technique administratif et financier du programme d'actions. Les communes du territoire Biovallée sont sollicitées pour soutenir par une lettre cette candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- APPORTE SON SOUTIEN à la candidature des communautés de communes de la Biovallée à l'appel à manifestation d'intérêt territoire à énergie positive (TEPOS) lancé par la région Rhône-Alpes et l'ADEME compte tenu des objectifs annoncés en parfaite adéquation avec ceux de la commune et qui consistent à diviser par deux les consommations énergétiques de la vallée et de les couvrir par une production équivalente d'énergie renouvelable. La commune de Saillans a engagé plusieurs actions en ce sens depuis 2008 (création d'un réseau de chaleur bois déchiqueté, réduction des consommations d'énergie par isolation des bâtiments,). Ces actions seront poursuivies avec le soutien du conseil en énergie partagé mis en place.

10/Raccordement postal – achèvement de l'opération - demande de soutien financier auprès du conseil général actualisation du montant de travaux retenu en séance du 14 mai 2013

Le conseil municipal a délibéré pour la réalisation de ces travaux lors de sa séance du 14 mai dernier. Depuis lors, la commission a décidé de faire le choix de deux couleurs distinctes pour les plaques entraînant un surcoût de 340 € HT qu'il convient de transmettre au conseil général (demande de subvention). Coût total revalorisé : 9879 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- DECIDE de réaliser l'achèvement des travaux de raccordement postal conformément à l'engagement initial et les coûts complémentaires exposés ci-avant revalorisés de 9879 € HT,

- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme pour le financement de cette opération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette étude par décision modificative ultérieure

11/ Renforcement du réseau électrique pour sécurisation du réseau à partir du poste les Plots (SDED)

Monsieur le deuxième adjoint expose qu'à sa demande le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité aux caractéristiques suivantes :

Opération : Electrification / renforcement pour sécurisation du réseau à partir du poste les Plots (SDED)

Dépense prévisionnelle TTC : 18 686.69 € dont frais de gestion 889.84 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : 18 686.69 € (100%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

• Approuve le projet établi par le syndicat départemental d'énergie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF,

- *Donne pouvoir à M le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.*

12/ Subvention au comité des fêtes de Saillans pour l'organisation de la rencontre de jumelage Saillans (26) / Saillans (33) les 26 et 27 octobre 2013.

Monsieur le troisième adjoint expose le projet de subvention au comité des fêtes de Saillans pour l'organisation de la rencontre de jumelage Saillans (26) / Saillans (33) les 26 et 27 octobre 2013. Un budget prévisionnel a été établi. La valeur de la subvention à verser s'établit à 2000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ALLOUE une subvention de 2000 € au comité des fêtes pour l'organisation de la rencontre de jumelage Saillans (26) / Saillans (33) les 26 et 27 octobre 2013

13/ Tableau des effectifs communaux – modification

Monsieur le premier adjoint expose qu'il convient de créer un emploi d'agent de maîtrise au sein du tableau des effectifs communaux à la suite de la réussite par un agent du concours d'agent de maîtrise.

L'emploi actuel sera supprimé lors d'une délibération ultérieure prise après avis du CTP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- DECIDE de créer un emploi d'agent de maîtrise au sein des effectifs communaux à compter du 1^{er} août 2013

14/ Appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes Méditerranée et Corse – réduire la pollution pluviale dans les systèmes d'assainissement

Monsieur le deuxième adjoint expose l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes Méditerranée et Corse pour réduire la pollution pluviale dans les systèmes d'assainissement.

La commune est susceptible de présenter un projet de travaux répondant à cet appel à projets et dont le coût est estimé à 180 000 € HT. Ce projet répond aux préconisations du service de la police de l'eau au travers de l'étude de reclassement de la STEP au regard de l'autosurveillance réglementaire.

L'aide de l'agence (limite de 1 M€ par projet) s'élève à 50% maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- SOLLICITE le soutien de l'agence de l'eau Rhône-Alpes Méditerranée et Corse au titre de l'appel à projets pour réduire la pollution pluviale dans les systèmes d'assainissement et pour un montant de travaux estimé à 180 000 € HT,
- DONNE pouvoir à M le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

15/ Revalorisation du coût des travaux de réhabilitation du pont les Chapelains (Chemin rural n°5) quartier les Claux

Monsieur le deuxième adjoint expose que les travaux à réaliser doivent être revalorisés après une étude approfondie de l'ouvrage par un bureau d'étude spécialisé. Il rappelle que le soutien du conseil général de la Drôme a été demandé pour la première estimation de coût pour cette opération (frais d'étude compris) qui s'élevait à 84943€ HT €.

La dernière évaluation situe désormais le montant de l'opération à 128 602 € HT (progression du coût des travaux selon estimation jointe).

Il est proposé que le conseil réévalue les crédits affectés pour cette opération et sollicite le soutien du conseil général pour la prise en charge du surcoût soit 43659 €.

- DECIDE de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation du pont les Chapelains au montant revalorisé de 128 602€HT
- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme pour le financement du surcoût de l'opération principale déjà soutenue soit un montant de 43 659 € HT
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

QUESTIONS DIVERSES

Déclarations d'intention d'aliéner :

| Date de la décision | Superficie et localisation cadastrale | Prix |
|---------------------|---|-----------|
| 29 mai | AB 585 (90m ²) | 70000€ |
| 29 mai | D 55 (351m ²) | 2000€ |
| 4 juin | AB 156 (50m ²) | 135000€ |
| 11 juin | C 154 (121 m ²) et C 155 (3157 m ²) | 181 000 € |

Passation d'un avenant n°3 au lot n°1 du marché de réalisation de vestiaires sportifs passé avec l'entreprise LIOTARD Fils (AUREL) pour un montant de 1090 € HT et concernant la création d'un chemin piéton de jonction club house / vestiaire sportif (le long des terrains de tennis).

Manifestations à venir : Fête de la musique le 21 juin / Spectacle « Dance studio by caro » samedi 15 juin / Fête de la SaintJean le 23 juin / Kermesse des écoles le vendredi 28 juin après midi

La séance est close à 22h00

Le secrétaire de séance, Freddy MARTIN